

République et Canton de Genève

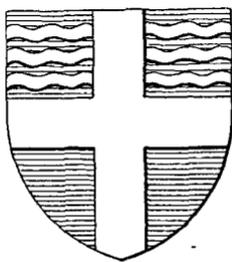
COMMUNE DE VERSOIX

Compte rendu administratif de l'exercice 1949

présenté au Conseil Municipal le 23 mai 1950

par

M. Emile BÖLSTERLI, Maire



1950

Renseignements utiles

Toute communication, demande ou plainte, doit être adressée par écrit au Maire.

Le Maire reçoit à la Mairie sur rendez-vous.

Secrétariat

Le bureau de l'Etat Civil est ouvert tous les jours de 11 h. à 11 h. 30.

Le Secrétariat de la Mairie est ouvert tous les jours de 14 à 18 h. Le samedi de 8 h. à midi seulement.

Compte de chèques postaux: I 2827.

Téléphone: 8 50 25.

Etat civil

Les mariages sont célébrés sans frais par l'Officier de l'Etat civil ou son suppléant, le mercredi et le samedi, de 11 h. à midi. S'ils sont célébrés un autre jour ou à une autre heure, il sera exigé une finance de 20 francs

Service incendie

En cas d'alerte, téléphoner au poste de gendarmerie No 8 50 21

Etat-Major :	Capit. Steinmann,	No 8 53 12
	1 ^{er} Lt Alessi,	No 8 50 45
	1 ^{er} Lt Ramseyer,	No 8 53 36
	Lt Schmitt,	No 8 50 04

Inspecteur du bétail

M. André BELET, Versoix-Bourg.

Suppléant: M. Marcel LACROIX, Mairie.

Voirie

L'enlèvement des immondices a lieu le mercredi et le samedi. Le camion passe des 7 h. du matin, du 1^{er} avril au 30 septembre; dès 8 h., du 1^{er} octobre au 31 mars.

Le verre et la vaisselle cassés sont enlevés une fois par mois, le premier lundi.

L'usage des poubelles de métal est seul autorisé, à l'exclusion de caisses de bois ou d'emballages qui présentent un danger pour le personnel de la Voirie.

(Suite: page 3 de la couverture)

République et Canton de Genève

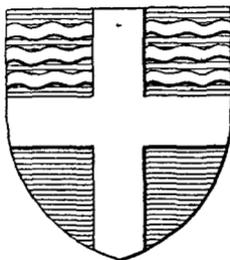
COMMUNE DE VERSOIX

Compte rendu administratif de l'exercice 1949

présenté au Conseil Municipal le 23 mai 1950

par

M. Emile BÖLSTERLI, Maire



1950

CONSEIL MUNICIPAL

élu les 26 et 27 avril 1947

Parti Radical :

MM. Dutoit, Hermann,	1914 et 1922
Mundinger, Charles,	1926
Jung, Charles,	1939
Ramseyer, Henri,	1947
Steinmann, Edouard,	1939 et 1946
Krebs. Frédéric,	1947

Entente communale :

MM. Soldini, Louis,	1935 et 1947
Berra, Henri,	1943
Chollet, Alphonse,	1935 et 1947
Debourgogne, Alexis,	1943
Bæchler, Irénée,	1943

Parti Indépendant et Chrétien-social :

MM. Lehmann, Arsène,	1939
Piccot, Lucien,	1947

Parti National-Démocratique :

MM. Golay, Edouard,	1943
Béday, Gustave,	1940 et 1947

Aux élections administratives des 17 et 18 mai 1947, ont été élus :

Maire : M. Emile Bølsterli.

Adjoints : MM. Jean-P. Ferrier et Eugène Bopp.

Composition des Commissions :

Commission des Finances : MM. Bølsterli, Bopp, Ferrier, Berra, Chollet, Dutoit, Golay, Jung, Lehmann et Steinmann.

Commission des Travaux : MM. Bølsterli, Bopp, Ferrier, Bæchler, Béday, Debourgogne, Krebs, Mundinger, Piccot, Ramseyer et Soldini.

Répartition des fonctions administratives :

M. Bølsterli : Mairie, Finances, Commission taxatrice, Electricité, Suppléance de l'Etat Civil, Affaires militaires, Cimetière, Bienfaisance.

M. Ferrier : Police, Service du feu, Etat Civil.

M. Bopp : Routes et travaux, Bâtiments, Voirie.

Secrétaire de la Mairie et du Conseil municipal :

M. Lacroix : Secrétariat et suppléance de l'Etat Civil.

Compte rendu administratif et financier

de l'exercice 1949

Messieurs les Conseillers,

Grâce au travail du Conseil municipal, en plein accord avec la Municipalité, l'exercice écoulé marque une étape importante pour l'équipement et le développement de notre commune.

Voici un aperçu des décisions prises et des travaux réalisés ou en voie d'exécution.

Nouvelle école enfantine

La construction de cette nouvelle école a été l'un de nos principaux soucis.

Afin de mieux comprendre les décisions prises, il nous semble utile de faire un bref historique de cette question.

Il y a 20 ans déjà que la question de la construction d'une nouvelle école enfantine préoccupe les autorités communales. En effet, en 1930, M. Albert Malche, Conseiller d'État chargé du Département de l'Instruction publique, signale le mauvais état du bâtiment occupé alors par deux classes enfantines.

En 1931, son successeur, M. Paul Lachenal, se montre encore plus catégorique et déclare que l'ancien bâtiment ne convient plus à l'enseignement et qu'il est indispensable d'en édifier un autre.

En 1934, la Mairie examine un projet utilisant les terrains Estier, à côté du Buffet de la gare. Ce plan est accepté par le Département de l'Instruction publique, mais désapprouvé par le Département des Travaux publics, présidé alors par M. Braillard. Ce dernier soumet un plan que le Conseil municipal refuse.

C'est à cette époque que la Mairie étudie un projet de rénovation de l'ancien bâtiment qui prévoit :

La création de larges baies vitrées au nord et à l'ouest, l'installation du chauffage central, la création de nouveaux W.-C.

Le Département refuse ce projet et veut du neuf.

Cependant, en 1936, les travaux de rénovation présentés par la Mairie sont exécutés. Pendant trois ans, les jeunes écoliers apprendront à lire et à écrire dans ces locaux.

Survient la guerre et les restrictions dans la fourniture du combustible. Comme par suite de la diminution du nombre des écoliers, une classe se trouve libre dans le bâtiment de l'école primaire, il est décidé d'y transférer la classe enfantine.

L'ancienne école servira jusqu'à 1945 de cantonnements aux troupes qui se succèdent dans notre commune.

La guerre est finie. On prévoit une crise de chômage et parmi les premiers chantiers à ouvrir par l'Etat figure celui de l'élargissement de la route de Suisse dans la traversée de Versoix. A ces fins, en 1946, le Département des Travaux publics achète le bâtiment de l'ancienne école pour Fr. 25.000.—. Cette école sera donc rasée. Il faut aviser et construire, d'autant plus que la forte natalité des années de guerre fait prévoir l'ouverture de nouvelles classes.

Le Conseil municipal doit d'abord choisir un terrain. On hésite entre plusieurs, le choix se fixe finalement, à l'unanimité des membres de la commission, sur le terrain communal surplombant les ruines du Bourg, entre la chapelle darbiste et la propriété Dutoit.

MM. les Conseillers d'Etat Picot et Casai viennent sur place et donnent un préavis favorable. Le Chef du Département de l'Instruction publique demande la construction de deux classes enfantines et d'une salle de jeu. Il préconise en outre l'achat d'un terrain à Versoix-la-Ville en vue de la construction future éventuelle d'une seconde école enfantine et demande à la commune d'acquérir les terrains bordant le chemin du Levant afin de s'assurer une parcelle pour une future école primaire.

Entre temps, la Commune décide l'achat, à l'unanimité des membres du Conseil, de la partie sud du terrain du Plateau qui semble mieux convenir à la construction d'une école enfantine. Un projet de centre civique, groupant tous les bâtiments communaux dans la propriété Kloos, est écarté par la majorité du Conseil municipal.

Une commission de l'école enfantine est nommée. Elle étudie un projet de concours établi par le Département des

Travaux publics, concours dont M. Charles Billaud, architecte, sera le lauréat avec son projet « Contre-bise ».

Nous sommes au début de 1947. La crise du logement sévit à Versoix et le Conseil municipal accepte de céder à la société coopérative d'habitation Familia une partie du terrain réservé pour l'école enfantine, en vue de la construction de deux immeubles de six appartements chacun.

Cette décision modifie le plan d'aménagement de la parcelle qui avait été étudié et accepté.

M. Billaud, architecte, soumet de nouveaux plans et, en 1949, le Conseil municipal tombe d'accord sur un projet qui comporte deux salles d'école, une salle de jeu, un petit local pour les maîtresses pouvant servir d'infirmierie et de dépôt de matériel scolaire, préau couvert et préau en plein air. Aucun luxe, mais cependant des matériaux de bonne qualité. Les devis estimatifs définitifs s'élèvent à Fr. 240.000.—. Une somme de Fr. 36.858.— est encore prévue pour les aménagements extérieurs, les clôtures. Cette dernière somme n'est pas acceptée d'emblée et sera soumise à un examen ultérieur, lorsque le bâtiment sera sous toit. Ce dernier montant semble pouvoir être réduit.

Enfin, le 29 juillet 1949, le Conseil unanime prend l'arrêté suivant :

Arrête :

1. De construire une nouvelle école enfantine sur le terrain du Plateau de la Gare, au devant des immeubles Familia.

2. De faire face à cette dépense :

- a) par un prélèvement de Fr. 120.000.— sur le compte de dépôt de la commune à la Caisse de l'Etat,
- b) par l'utilisation d'une partie du boni éventuel de l'exercice 1949 (Fr 49.000.— de boni),
- c) par un emprunt dont le montant et les conditions seront fixés en temps opportun.

La première adjudication pour terrassement et maçonnerie a lieu. M. Grisoni, entrepreneur à Céligny, est déclaré adjudicataire. Son prix est de Fr. 8.000.— inférieur à celui prévu dans les devis de l'architecte. Cela laisse prévoir que la baisse qui se dessine dans la construction aura un heureux effet et que l'école ne coûtera pas plus cher que prévu.

Toutes les difficultés semblent aplanies. Les travaux commencent, la pelle mécanique fouille le sol et c'est alors que se produit un événement qui va tout remettre en question.

Sur le côté nord-ouest, la pelle rencontre un sol naturel alors que sur les autres côtés, elle tombe sur un terrain rapporté, constitué par des remblais plus que centenaires, de nature hétérogène.

L'architecte et l'ingénieur déclarent que cette assise n'offre pas une solidité suffisante pour l'immeuble à construire. Des sondages montrent que le sol naturel est à une profondeur de six mètres environ. Les travaux sont suspendus et, après étude, l'ingénieur propose le creusage de puits à remplir de béton, constituant des pilotis seuls capables d'assurer la stabilité du futur bâtiment.

Cette solution entraînerait une dépense supplémentaire d'environ Fr. 40.000.—.

La Commission de l'École considère qu'une dépense supplémentaire aussi élevée pour des fondations d'un bâtiment ne comportant qu'un rez-de-chaussée n'est pas acceptable et ne rencontrerait certainement pas l'approbation de la population.

La décision est prise de consulter un expert. C'est M. Pigeon qui est choisi. En date du 18 novembre 1949, cet ingénieur dépose son rapport que les membres de la commission étudient sans cependant pouvoir se déterminer. Après de nombreuses discussions, la municipalité est priée de présenter à son tour un rapport. Afin de s'entourer de nouveaux avis, la Mairie décide de faire appel à un nouvel expert en la personne de M. Jules Calame, ingénieur.

Les conclusions de M. Calame rejoignent celles de M. Pigeon, sans cependant être aussi catégoriques.

M. Calame reconnaît la supériorité des puits en béton tout en constatant que cette solution est exagérément coûteuse pour une construction d'un seul étage. Il préconise l'élargissement des semelles (pour une pression de kg. 0,5/cm²), l'établissement d'une armature de liaison des murs entre les semelles et le chaînage du rez-de-chaussée. Le coût de ce travail est devisé Fr. 13.300.—.

Dans sa séance du 21 mars 1950, la majorité des membres du Conseil municipal se prononce en faveur de cette dernière solution.

L'entreprise Grisoni reçoit l'ordre de reprendre immédiatement le travail et procède, actuellement, au coulage de la dalle.

A la fin de cet exposé, nous tenons à remercier un Versoisien, M. Bourquin, ingénieur, d'avoir mis bénévolement sa grande expérience au service de la commune.

Terrain de sport

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a décidé l'achat du terrain Lany, contigu à notre terrain de sport. Cette parcelle de 4.600 m² complète d'heureuse façon notre terrain communal.

Nous remercions encore M. Alexandre Lany d'avoir bien voulu céder ce terrain à la commune, à des conditions raisonnables.

Voici un aperçu des travaux d'aménagement entrepris et exécutés :

Nous avons utilisé la terre provenant des fondations des immeubles Familia et de la nouvelle école enfantine pour le nivellement du terrain de foot-ball.

Une équipe de sept hommes, sous la direction du cantonnier Besson, a épandu cette terre et l'a ensemencée. Des tilleuls ont été plantés, les pistes et emplacements de jeu aménagés. Un chemin d'accès a été créé entre les propriétés Birr et Droguet.

La Gravière Vienne devant faire une importante « découverte », nous avons profité de lui commander la terre végétale nécessaire à l'achèvement du terrain pour les disciplines de gymnastique.

Une partie des scories nous ont été fournies gratuitement par la papeterie Bristlen que nous remercions, le solde a été pris à l'Usine à gaz. La matière nécessaire à la préparation du mélange pour le surfacage des pistes a été extraite par nos hommes dans une carrière de tuf au pied du Salève.

Ainsi cette première étape très importante est achevée. Notre terrain de sport pourra être utilisé prochainement.

M. le Colonel Hirt, directeur de l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport de Macolin, qui a visité le terrain sur notre demande, nous a donné de précieux renseignements et a félicité la Commune pour cette réalisation.

Bâtiments communaux

Nous avons procédé à la modernisation de notre scène communale. Un jeu de tentures, de différentes couleurs, coulisant sur des rails, a été posé par la Maison Ricci. Ces tentures sont serrées dans des armoires, qui ont été créées à cet effet sur les côtés de la scène.

Nous avons également amélioré l'équipement électrique de la scène (création d'une herse, installation définitive des rhéostats).

Des double-fenêtres et des volets ont été posés dans l'appartement Dauphin, les stores existants, fort anciens, étant complètement hors d'usage.

Nous avons réglé, sur le budget 1949, le solde de l'installation de la radio à l'école. Nous avons acheté un micro, utilisable avec le poste de radio, ce qui nous rendra de grands services lors des manifestations communales (Fête du 1^{er} août, etc...).

Deux tableaux noirs mobiles, de conception moderne, semblables à ceux existant dans le nouveau groupe scolaire de Trembley, ont été installés dans les classes de M^{mes} Bacher et Munding.

Comme travaux d'entretien effectués, signalons la peinture des volets de la villa communale du chemin Degallier, ainsi que la pose d'un chabaury.

Cimetière

Comme nous le disions dans notre dernier rapport, le mur de clôture intérieur du cimetière a été enlevé. Le nouveau tour de rotation n'a pas encore commencé, le nombre des inhumations ayant été très faible au cours de cette dernière année.

Le coût des travaux exécutés a été compensé par le produit du renouvellement des concessions.

Le délai légal étant expiré, les restes de M^{lle} de Régny, qui reposaient dans un caveau construit en 1936 dans le cimetière communal ont été transférés, conformément à son désir, au pied du clocher de l'Eglise catholique où reposent ses parents.

Clos de la Chapelle

Ce jardin rustique communal a été terminé. Il était abondamment fleuri en juin. Des banes ont été placés.

Chacun se plaît à reconnaître que cette transformation du Clos de la Chapelle a grandement amélioré l'aspect de l'entrée de notre bourg. Sur notre demande, un trottoir a été aménagé en bordure de la route de Suisse par le Département des Travaux publics.

Forêts communales

Les jeunes chênes qui ont été plantés ont un peu souffert de la sécheresse de cet été. On peut cependant compter sur la reprise de 80 % des plants. Un premier nettoyage a été fait au début de l'automne.

Sur le budget 1950, un nouveau contingent de 7.000 chênes provenant de la pépinière de l'Etat ont été plantés en novembre et au début du printemps.

Chemins communaux

Nos chemins ont quelque peu souffert de l'hiver 1948-49. La réfection des nids de poules, brèches diverses, affaissements, etc., a été entreprise dès la fin mai par l'équipe de la commune et exécutée en trois semaines.

Il a été utilisé pour cette remise en état 18.843 kg. de Sapa et 112 m³ de gravillon.

La Maison Spinedi S. A. a été cette année encore adjudicatrice des travaux de goudronnage à chaud, qu'elle a effectué à notre entière satisfaction. Cette entreprise a utilisé, pour la première fois, une épandeuse à gravillon qui exécute un travail rapide et parfait.

Les chemins suivants ont été goudronnés :

Montfleury,	4.172 m ²
Route de la Bâtie,	2.114 m ²
Avenue Deshüsses,	1.025 m ²
Chemin Courvoisier,	2.109 m ²
Chemin Argand,	1.670 m ²
Chemin Vert,	1.250 m ²
Préaux de l'école,	1.260 m ²

13.600 m²

Il a été épandu 20.180 kg. de goudron bituminé, soit une moyenne d'environ 1,5 kg. par m².

Ces travaux ont été exécutés par le beau temps.

La réfection du chemin Hubert-Saladin, prévue pour l'automne dernier, a été exécutée ce printemps.

Les chutes de neige ont été rares cet hiver et nos routes ont été rapidement nettoyées, grâce à l'emploi d'un tracteur pour remorquer le triangle. Nous avons eu par contre passablement de verglas, contre lequel nous étions mal équipés. En effet, la sableuse en usage était un ancien semoir à engrais transformé, donnant une mauvaise dispersion du sable ou gravillon. D'autre part, cet appareil n'était pas fait pour être remorqué par un camion et s'endommageait à chaque usage ; la Municipalité s'est trouvée dans l'obligation de commander une sableuse moderne et perfectionnée sur pneus.

Lors de l'établissement du programme des travaux extraordinaires pouvant bénéficier de la subvention cantonale, nous avons prévu l'élargissement de la partie inférieure de la route de St-Loup. Nous avons dû renoncer momentanément à ce projet, faute d'avoir pu obtenir la cession des terrains nécessaires par les propriétaires bordiers.

Le subside auquel pouvait prétendre notre commune a été reporté, d'entente avec le Département des Travaux publics, sur les travaux de la rue de l'Industrie.

Rue de l'Industrie-Place Simond

Après avoir procédé à l'étude de l'aménagement de la rue de l'Industrie — à la suite de la démolition de l'ancienne boulangerie Cartier — ainsi que de la place Simond, le Département des Travaux publics a informé la commune qu'il était prêt à entreprendre les travaux avec sa participation financière. Le Conseil municipal a accepté avec empressement cette proposition.

Les travaux ont ainsi débuté au commencement de février. Un nouvel égoût a été tout d'abord construit dans la rue de l'Industrie. La chaussée a été complètement refaite, une grande partie des boulets de la démolition a été utilisée pour la création du hérisson.

L'Administration des téléphones a profité de ces travaux pour poser un nouveau câble, tandis que le Service du gaz rénovait sa canalisation.

La rue de l'Industrie a maintenant une chaussée de sept mètres de largeur et deux trottoirs protégés par des bordu-

rettes de granit. Le tournant sur la rue des Moulins a été sensiblement élargi et amélioré, de même que le débouché sur la route de Suisse.

La fontaine est protégée par un trottoir, elle sera prochainement rénovée. L'emplacement de l'ancienne boulangerie Cartier a été aménagé en parc de stationnement pour les voitures. Des empélopsis grimperont bientôt contre la façade voisine, des thuyas masquent les constructions vétustes qui servent de chambre à lessive et de réduit à la famille logeant dans les locaux contigus. Une couche de peinture a été également donnée à ces dépendances afin d'améliorer leur aspect.

La question de l'escalier reliant le bourg à la terrasse du Plateau de la gare a été examinée. Cependant, nous attendons de connaître l'emplacement du nouvel immeuble en bordure de la route de Suisse avant de prendre une décision définitive à ce sujet.

L'emplacement de stationnement a été considérablement agrandi au devant des magasins de la Coopérative et la route cantonale a été portée à sa largeur définitive jusqu'au mur de la propriété Veggia.

M. le Conseiller d'Etat Casai a prouvé une fois de plus qu'il s'intéressait à notre commune et nous l'en remercions, de même que M. Pesson, ingénieur, et M. Delmué, technicien au Département des Travaux publics.

Nous avons profité de la présence de l'Entreprise Spinedi pour faire procéder à la remise en état de la place David, ainsi qu'à la prolongation du trottoir en bordure de la ruelle conduisant de la route de Suisse à la jetée. Ces travaux nous étaient demandés par plusieurs conseillers. Nous avons l'intention de faire rénover également la fontaine de la place David.

Un panneau d'affichage a été placé contre le mur de la propriété de M. Jacques Ricci, près du quai Perré.

Jetée

La Maison Thorens a consolidé la tête de la jetée par l'apport de gros blocs erratiques.

Nous avons confié à la Maison Drivet le soin de prolonger l'égout par un tube d'acier de 20 mètres de longueur. Il en est résulté une sensible amélioration en ce qui concerne la propreté des eaux du port de Versoix.

Egout avenue Yung

Les fortes chutes de neige et de pluie du début de février ont provoqué de nouvelles inondations de caves à l'avenue Louis-Yung. Nous avons fait appel à un employé du Département des Travaux publics qui, grâce à un matériel spécial, a pu déterminer qu'il s'agissait d'une obstruction de la canalisation.

Avec l'aide d'ouvriers de la Maison Spinedi, la chaussée a été creusée jusqu'à l'égout qui a été ouvert et duquel ont été retirées plusieurs grosses agglomérations de racines provenant d'un marronnier voisin. Il serait souhaitable que tous les arbres de cette essence qui existent encore en bordure de l'avenue soient enlevés pour éviter le retour de pareils désagréments.

A cette occasion, la moto-pompe a été utilisée pendant plusieurs heures pour vider certaines caves.

Electricité

Trois candélabres communaux viennent d'être installés, ils ont permis la suppression de poteaux et de lignes aériennes disgracieux.

Le Service de l'électricité procède actuellement à l'unification des tarifs dans la commune.

Signalisation et numérotation des rues

Nous avons pu constater que les plaques indicatrices placées récemment rendent de grands services.

D'entente avec le Service de l'urbanisme, nous allons procéder prochainement à la numérotation des immeubles et propriétés en bordure de la route de Suisse, du pont sur la Versoix à la frontière vaudoise. Si cette numérotation rend les services que nous attendons, ce dont nous ne doutons pas, nous poursuivrons ce travail pour d'autres routes et chemins (chemin Degallier, route de St-Loup, avenue Louis-Yung, etc...).

D'autre part, des signaux sens interdit ont été placés à proximité de l'école et à l'extrémité du chemin de Villard.

Des signaux croisement dangereux seront placés prochainement à l'intersection de la route de Sauverny et du chemin de l'Etrat.

Horaires C.F.F.

Une fois de plus, la Municipalité est intervenue auprès de la Direction des C. F. F. pour une amélioration de l'horaire.

Malheureusement, aucune des suggestions présentées n'a été retenue.

Cie générale de Navigation

La C. G. N. répare au fur et à mesure de ses possibilités ses débarcadères. Celui de Versoix, construit au cours de l'hiver 1870-71, époque où le niveau des eaux était supérieur aux normes actuellement en vigueur, se trouvait trop élevé par rapport aux bateaux, rendant leur accès parfois presque dangereux. D'autre part, les blocs de Meillerie formant tête étaient délités, les fers de la passerelle étaient fortement attaqués par la rouille, aussi la Compagnie a-t-elle décidé la reconstruction complète de ce débarcadère.

La construction actuelle est beaucoup plus gracieuse, elle a été abaissée d'environ 40 cm. La commune a fait procéder à l'occasion de ces travaux à la pose d'un câble destiné à l'alimentation de l'éclairage réglementaire qui lui incombe.

Sapeurs-pompiers

L'effectif au 31 décembre 1949 était de 4 officiers, 7 sous-officiers, 1 médecin et 35 sapeurs. En juin 1949, le lieutenant Henri Ramseyer a été promu 1^{er}-lieutenant et le sergent-major Joseph Schmitt, lieutenant.

En plus d'un cours d'instruction donné à sept sapeurs nouvellement admis, il y a eu six exercices qui ont démontré le bon entraînement de la compagnie et l'excellent esprit qui l'anime.

Il n'y a pas eu de sinistre important à combattre, mais à huit reprises, la compagnie a eu à intervenir utilement pour des feux de cheminées, des feux de bois, etc...

La Municipalité tient à mettre à disposition de la compagnie un matériel moderne et bien entretenu. Elle a prévu pour l'année 1950 la création de quatre hydrants en divers lieux de la commune et la construction d'un appareil pour

le séchage des courses, celui en usage actuellement étant insuffisant.

Nous tenons à remercier le capitaine, les officiers, sous-officiers et sapeurs pour le dévouement dont ils n'ont cessé de donner la preuve.

Ecoles

Vu le grand nombre d'écoliers inscrits en 1^{re} année primaire (51), nous nous sommes trouvé dans l'obligation d'ouvrir, lors de la rentrée de septembre, une nouvelle classe, ce qui a permis à Mlle Mehling de pouvoir poursuivre son activité dans notre commune ; le nouveau poste a été attribué à la suite d'une inscription ouverte par le Département de l'Instruction publique à Mme G. Audergon, précédemment institutrice à Satigny.

A l'école primaire, M. Perrinjaquet a été chargé provisoirement des élèves de M. Bölsterli, appelé aux fonctions d'inspecteur d'écoles.

Statistique des écoliers au 10 janvier 1950

Ecole secondaire :	Filles	Garçons	Total
Classe de M. Ramseyer	13	20	33
Ecole primaire :			
Classe de M. Dentand	11	19	30
» » M. Perrinjaquet	14	16	30
» » Mme Bacher	9	21	30
» » Mme Mundingier	13	16	29
» » Mme Audergon	18	13	31
Ecole enfantine :			
Classe de Mlle Mehling	20	11	31
» » Mlle Zingre	16	12	28
Ecole de Chavannes :			
Classe de Mme Coindet	3	1	4
	117	129	246

Le nombre de nos écoliers s'est à nouveau accru et nous en comptons 28 de plus que l'année précédente. Nous recevons 11 élèves du canton de Vaud.

Etat-Civil

Il a été enregistré au cours de l'année 1949 :

20 mariages
18 naissances
17 décès

Le Registre des familles de Versoix compte 872 feuillets.

Recensement de la population

Année 1949	Personnes :	masculines	féminines	Total
Protestants		604	654	1258
Catholiques romains		381	531	912
Catholiques chrétiens		1	0	1
Israélites		18	8	26
Divers et sans religion		105	158	263
	Totaux	1109	1351	2460

Genevois	707
Confédérés	1342
Etrangers	411

Nombre de ménages : 725

Augmentation de la population en 1949 : 27 habitants.

Messieurs les Conseillers,

En terminant ce rapport, nous constatons avec satisfaction que notre commune est actuellement en pleine évolution. À ce sujet, il nous plaît de reconnaître l'effort accompli par plusieurs propriétaires et commerçants pour améliorer leurs installations et immeubles. C'est une contribution sensible à la marche en avant de notre chère commune.

La situation financière de Versoix est parfaitement saine. Grâce au rendement des centimes additionnels, nous enregistrons pour l'année 1949 un bénéfice de Fr. 49.023,70.

Cette somme a été portée au crédit de notre compte de dépôt à la Caisse de l'Etat.

Après déduction du coût du terrain Lany, Fr. 11.522,50, ce compte présente à ce jour un solde créancier de Fr. 202.620,10. Les subventions communales promises pour la construction de logements, qui n'ont pas encore été versées, s'élèvent à Fr. 27.100.—, ce qui laisse un solde réel de Fr. 175.520,10.

Nous pouvons annoncer, d'ores et déjà, que la construction de l'École enfantine n'entraînera aucune augmentation des centimes additionnels. Rappelons que le nombre de ceux-ci est de 36, soit 30 centimes pour la commune et 6 pour l'Aide à la Vieillesse.

Nous nous plaignons à relever l'excellent esprit qui a animé les séances des commissions et du Conseil municipal et nous en remercions tous les conseillers.

Nous exprimons notre vive reconnaissance et nos remerciements à MM. J. P. Ferrier et Eugène Bopp, adjoints, ainsi qu'à notre dévoué secrétaire communal, M. Marcel Lacroix, pour leurs conseils et leur précieuse collaboration.

Versoix, le 23 mai 1950.

E. BÖLSTERLI, maire.



Allocations en 1949

Union Instrumentale	Fr. 400,—
Compagnie des sapeurs-pompiers	» 350,—
Société fédérale de gymnastique	» 400,—
Football-Club	» 200,—
Société de Sauvetage	» 200,—
» » particip. travaux quai	» 500,—
Montana	» 200,—
Hôte des enfants sourds	» 20,—
Total	Fr. 2270,—

Dette communale au 31 décembre 1949

Caisse d'Épargne, Emprunt 1935, 4 $\frac{1}{2}$ % Fr. 2793.60

Compte de dépôt à la Caisse de l'État

Solde de l'exercice précédent Fr.	84.854,60	
Allocation pour l'entretien		
des routes »	8.500,—	
Boni de l'exercice 1948 »	71.468,80	
Intérêts 3 % au 31 décembre		
1949 »	3.637,50	
Achat du terrain Lany		Fr. 11.522,50
Subvention au Coin de Terre		» 2.750,—
Adduction d'eau nouvelle école		» 592,—
Solde au 31 décembre 1949		» 153.596,40
Fr. 168.460,90	Fr. 168.460,90	

Fonds de bienfaisance

Solde de l'exercice précédent Fr.	2.546,55	
Intérêts 1949 »	49,30	
Don de M. Jacques Salmanowitz »	1.000,—	
Remb. de l'impôt anticipé »	40,31	
$\frac{1}{2}$ produit tronc des mariages »	76,50	
Sec. versés au cours de l'année		Fr. 239,85
Solde en caisse		» 794,36
Carnet d'épargne		» 2.678,45
Fr. 3.712,66	Fr. 3.712,66	

Fonds de courses scolaires

Carnet d'épargne au 31 décembre 1949	Fr. 4.026,38
Lettre de gage à la Caisse Hypothécaire	» 2 000,—
Au total	Fr. 6.026,38

Prix Lachenal

Carnet à la Caisse d'épargne au 31 décembre 1949 Fr. 527.90

Compte des recettes et des dépenses

RECETTES

No		Fr.
10.	Répartition de la taxe sur les Compagnies d'assurances	1.471,65
11.	Permissions spéciales pour cafés	265,50
13.	Produit de la taxe fixe	10.670,25
14.	Centimes additionnels	162.781,10
15.	Répartition annuelle de la Caisse hypothécaire	4.905,—
16.	Produit des locations	8.323,85
20.	Amendes perçues par la Mairie	1.041,55
21.	Produit des concessions au cimetière	3.775,—
22.	Recettes éventuelles	1.335,05
23.	Produit de l'Etat-civil	433,15
27.	Concessions d'eau du canal	2.635,—
28.	Produit des inhumations	710,—
30.	Répartition des Services Industriels	8.091,20
31.	Produit des écolages	552,—
32.	Amendes perçues par l'Etat	692,65
33.	Produit cent. add. Aide à la Vieillesse	32.556,20
	Total des recettes	Fr. 240.239,15

Total des Recettes	Fr.	240.239,15
Total des Dépenses	«	191.215,45
Excédent des recettes	Fr.	<u>49.023,70</u>

de la commune de Versoix pour l'année 1949

DÉPENSES

No		Fr.
2.	Contribution foncière des biens communaux	281,60
3.	Assurance-incendie des bâtiments	184,50
4.	Frais de bureau et petite caisse	1.388,60
5.	Traitement des employés de la Mairie	5.880,10
6.	Imprimés et formules fournis par le Département.	35,—
8.	Frais d'affichage	180,—
9.	Indemnité à l'inspecteur du bétail	105,—
10.	Frais de régie du cimetière	2 192,—
11.	Entretien des fontaines	828,25
12.	Secours contre l'incendie	3.615,50
13.	Entretien des chemins communaux	65.177,75
14.	Fermage de la voirie	4.000,—
15.	Fourniture d'eau	1.322,85
16.	Eclairage des routes et chemins	4 004,80
17.	Entretien des bâtiments communaux.	10.678,50
18.	Chauffage des bâtiments communaux	9.139,90
19.	Eclairage des bâtiments communaux	967,—
21.	Salaire de la concierge	2.547,60
24.	Entretien et renouvellement de la bibliothèque.	400,—
25.	Fête des écoles et courses scolaires	1.715,35
28.	Participation à l'entretien des lignes de tir	375,35
29.	Abonnement au téléphone	674,15
30.	Amortissement de la dette communale	2 793,40
33.	Dépenses imprévues	2 769,90
40.	Frais pour l'Etat-civil	1.429,25
41.	Assurance scolaire des enfants indigents.	343,—
42.	Salaire de base des employés communaux	9.332,95
43.	Assurances diverses et retraites	2 270,65
44.	Ecole de Chavannes	850,—
45.	Allocations diverses	2.270,—
46.	Allocation aux Colonies de vacances	1.500,—
46.	Centimes additionnels aide à la vieillesse	32.556,20
48.	Retraite de Mme Grosfillier	2.100,—
49.	Indemnité à la Municipalité	3.600,—
50.	Allocations de vie chère au personnel	11.590,—
41.	Cotisations AVS et allocations familiales	2.116,30
Total des dépenses		Fr. 191.215,45

Rapport de la Commission des Finances

Dans sa séance du 24 avril 1950, la Commission des Finances a procédé à la vérification des comptes de la Commune pour l'exercice 1949. Elle a pointé minutieusement les pièces comptables qui lui ont été soumises avec les livres de comptabilité et a trouvé toutes les écritures parfaitement conformes.

Elle propose donc au Conseil municipal de donner décharge de sa gestion à l'Administration en approuvant les comptes de l'exercice 1949.

Elle remercie M. le Maire et MM. les Adjoints pour le soin qu'ils apportent à la bonne administration de la Commune et félicite M. Marcel Lacroix, secrétaire, pour la tenue parfaite de ses livres.

Le rapporteur: Ed. GOLAY.

LE CONSEIL,

Vu les rapports administratifs et financiers de l'exercice 1949 présenté par M. le Maire,

Sur la proposition de la Commission des Finances,

A l'unanimité,

Arrête :

1. Les rapports administratifs et financiers de l'exercice 1949 sont adoptés.

2. Les comptes de l'exercice 1949,

avec Fr. 240.239,15 aux recettes
et Fr. 191.215,45 aux dépenses

soit avec un excédent de Fr. 49.023,70 aux recettes sont approuvés.

3. Il donne décharge à M. le Maire pour sa gestion et lui exprime, ainsi qu'à MM. ses Adjoints, sa gratitude pour le dévouement apporté à la bonne administration de la commune.

Versoix, le 24 mai 1950.

Certifié conforme au procès-verbal,
E. BÖLSTERLI, maire.

Logis-pension

Le Maire rappelle que toute personne qui donne à prix d'argent la nourriture ou le logement, même à un seul pensionnaire, est assujettie à une taxe annuelle.

Elle doit en avoir demandé préalablement l'autorisation au Département de Justice et Police. Cette autorisation sera rendue à la Mairie quand il n'en sera plus fait usage. A défaut, la taxe fixe continuera à être perçue.

Fouilles sur la voie publique

Aucune fouille pour la construction ou la réparation de canaux d'égout, d'eau, de gaz, d'électricité, etc., ne peut être faite sur la voie publique sans une autorisation écrite de la Mairie.

Emoluments de mairie

Certificat de vie, 1 fr.

Certificat de bonne vie et mœurs, 1 fr.

Déclarations diverses, 1 fr.

Légalisations, 1 fr.

Extrait d'acte de naissance, 2 fr. 50.

Extrait d'acte de décès, 2 fr. 50

Extrait d'acte de mariage, 3 fr.

Extrait du registre des familles, 3 fr. 50.

Loi sur les routes de 1918

Les propriétaires sont tenus de couper à une hauteur de 4 m. au-dessus du sol toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique.

Les haies doivent être taillées avant le 1^{er} juillet, à une hauteur qui ne doit pas dépasser 1 m. 50 au-dessus du niveau du chemin. Dans les courbes et à l'intersection des routes la hauteur est réduite à 1 m.

Inhumations

En cas de décès, prévenir immédiatement la Mairie, qui se charge de toutes les démarches relatives à la vérification du décès, la fourniture du cercueil et l'organisation des convois funèbres.

On est prié de se munir des pièces d'Etat Civil indispensables, acte de naissance ou livret de famille.

Concessionnaire officiel: Pompes Funèbres Générales, S. A., 19, rue du Rhône. Tél. 4 12 12.

Bibliothèque communale

Service de distribution: Mercredi, de 16 h. à 17 h.